

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
le sept février**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel Franchomme, sis 1 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Monsieur Pascal NYS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} février 2019 et qui a été affichée à la porte de la mairie et à l'espace culturel Ferme Franchomme, conformément à la loi.

---^---

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 8 février 2019

PRÉSENTS

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE, Ghislaine BUYCK, Annie LEFEBVRE, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Etienne DELEPAUT, Adjointes au Maire,

Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers Délégués,

Francis VERCAMER, Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Patrice DIMARCQ, Barbara RUBIO, Christelle DUTRIAUX, Jérôme MEERSEMAN, Thibaut THIEFFRY, Guislaine LEPAGE, Conseillers,

Karima CHOUIA, conseillère.

ABSENTS :

Séverine CORBANIE, Conseillère

Moussa BACHIRI, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Françoise PLOUVIER ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Ophélie LENOIR ayant donné procuration à Philippe SIBILLE

André BISCOP ayant donné procuration à Pascal NYS

Mikaël LESNE ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre	
Fusion de la communauté de communes de la Haute Deûle et de la MEL	
Programmations annuelles contractuelles contrat de ville 2019	
Budget principal - Exécution d'une recette - Caisse Des Ecoles	
Territoire zéro chômeur	8
Adhésion association nationale	
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - année 2017	
Modification du cahier des charges aide à la rénovation des façades	11
Aide à la démarche développement durable - modification du cahier des charges	11
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2017	
Cession parcelle rue de Beaumont	
Veille et préemption urbaine rue de la Filature	

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. Pascal NYS, Maire : Sans plus tarder, quelques annonces, dont trois vous concernent de près : la naissance d'Alice, la petite fille d'Ophélie née le 3 février, conseillère municipale, et puis aujourd'hui est un jour particulier pour Saïd Laouadi et Philippe Sibille, puisque c'est leur anniversaire. Comme à l'habitude, j'ai quelques annonces sur ce conseil.

Les arrivées :

- Alexandre BEEUWSAERT, Coordinateur de proximité au service technique
- Sébastien TRELCAT, comme Brigadier, Police municipale
- Thibaut ANDRIQUE, Comptable au pôle FRM, le 22 janvier
- Nina CAUVIN, chargée d'administration au Théâtre de l'Aventure, le 24 janvier
- Jonathan DELESALLE, Gardien Brigadier à la police municipale, le 5 février
- David BINET, Gestionnaire des Moyens, qui arrivera le 19 mars au pôle FRM.

Les départs :

- Nicolas CAMBRAY, malheureusement, qui a décidé de prendre une autre orientation, qui était apprenti voirie aux services techniques, cela prend effet au 1^{er} février.

Les naissances : outre Alice, la fille d'Ophélie, Clémence est née le 3 janvier, petite-fille de Monsieur Sibille.

Les décès :

- Philippe Marissal, qui était conseiller municipal
- Patrick Nys
- Malheureusement Monsieur Decraene, beau-frère de Philippe Sibille.

Je voulais également vous donner des nouvelles de Françoise Plouvier qui a subi malheureusement une énième opération et qui est sortie avant-hier de l'hôpital. Elle ne se porte pas trop mal, malgré le choc opératoire.

Les différents rendez-vous :

- le samedi 9 février : Ouverture de la Maison de projets
- le 12 février : cinéma vacances « Ferdinand », 15 h au Zéphyr
- 24 février : journée des collectionneurs, Salle Leplat
- le 2 mars : concert Coyote and Co, 20h30, Salle des Fêtes ; et job dating à l'école Delattre de Tassigny, 10h à 15h
- le vendredi 8 mars : la R'Vue des habitants, au Théâtre de l'Aventure ; concert de Christophe Willem, au Zéphyr, 20h30
- le 10 mars : foire aux disques, Hem en sons, à la Salle Leplat ; course à pied et marche nordique, départ 10h, Grand Place

- le 13 mars : le forum Job, Salle des Fêtes, 13h à 18h
- les 16 et 17 mars : salon des Créa'd'Abord, à la Ferme Franchomme ; one man show, Jonathan Lambert, Zéphyr, 20h30
- le 17 mars : dictée du Tremplin, 15h, Salle Dunant
- le 24 mars : concert de Printemps, à l'école orchestrale hémoise, à 11h au Zéphyr
- le 29 mars : Nolwenn Leroy, au Zéphyr, à 20h30
- le 30 mars : carnaval sur le thème du Mexique, 15h, départ Dunant
- les 30 et 31 mars : exposition Mos'Art, 1er salon de la mosaïque contemporaine, à la Ferme Franchomme
- du 5 au 15 avril : fête foraine, Grand Place
- le dimanche 7 avril : Jubilaires, Salle des Fêtes, 10h30
- le 14 avril : course cycliste Paris-Roubaix
- le 20 avril : chasse à l'œuf, 15h30, parc mairie ; soirée Mousse, Salle Leplat, 20h
- le dimanche 21 avril : exposition Rétro Club, Dubus
- le 26 avril : spectacle de Patrick Sébastien, Zéphyr, 20h30
- le 27 avril : journée de la Petite Enfance, FF, 15h à 18h ; Parcours du Cœur ; Fête du poisson, Base de loisirs, 14h ; one man show, Élisabeth Buffet, Zéphyr, 20h30
- samedi 4 mai : médailles du travail à la Ferme Franchomme, 11h.

Notez que notre prochain conseil Municipal aura lieu le jeudi 9 mai, probablement dans notre salle de conseil municipal.

Outre le fait que je déclare la séance ouverte, avec une conférence des présidents qui s'est faite par mails, nous avons décidé de bloquer un certain nombre de délibérations :

- l'approbation du PV du conseil municipal du 20 décembre
- délibération 1, Fusion de la communauté des communes de la Haute Deûle et de la MEL
- délibération 2, Programmation annuelle contractuelle contrat de ville 2019
- délibération 3, Budget principal – Exécution d'une recette – Caisse des écoles
- délibération 5, adhésion à l'association nationale Zéro Chômeur de longue durée
- délibération 8, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - MEL - année 2017
- délibération 9, Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets ménagers et assimilés – MEL – 2017
- délibération 10, Cession d'une parcelle rue de Beaumont
- délibération 11, veille et préemption urbaine rue de la Filature.

Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Comme vous avez pu vous en apercevoir, vous avez toutes et tous reçu un message par rapport à une motion que je vous propose de voter ce soir concernant la réorganisation du réseau de bus, qui est entrée en vigueur le 28 janvier sur tout le territoire de la MEL. Le moins que nous puissions dire, c'est que ce nouveau plan bus soulève de très vives réactions. Les mécontentements sont nombreux, et ceci dans toute la MEL. À en croire les échanges avec mes homologues, Roubaix, Wattignies, Wattrelos, Leers, Marcq-en-Barœul et les réactions lues dans les médias ou sur les réseaux sociaux, cela montre que s'il y a un problème sur l'offre de transports, ce n'est pas un problème purement hémois, je devrais presque dire malheureusement, mais bien un problème métropolitain, qui impacte également notre commune. Si la réorganisation de la délégation des services publics de la MEL au concessionnaire consistait à améliorer le réseau tout en diminuant le coût de gestion, l'idée n'était pas que la pression s'exerce sur les communes, mais bien sur le délégataire. À lui de trouver les fréquences, les offres et le réseau qui lui permettaient de répondre au cahier des charges. Or, le sentiment manifeste qui se dégage aujourd'hui est qu'après la mise en place du plan bus, les choix opérés sont totalement au détriment des usagers. Depuis que les communes ont eu connaissance du nouveau plan bus, nous avons alerté la MEL, Keolis, Transpole, Ilevia, nous ne savons plus qui exactement, mais bien entendu, nous sommes intervenus sur l'insuffisance des bus vers Villeneuve-d'Ascq et sur la non-desserte de Beaumont, ce qui est quand même incroyable, nous avons un quartier complet qui n'est plus du tout desservi, sur le manque d'ambition de la MEL en matière de transports à l'heure où la transition écologique et des nouvelles solutions de mobilité nous obligerait à aller plus loin. Malheureusement, il a fallu attendre décembre 2018 pour que la MEL et Transpole acceptent enfin d'amender leur projet et de mettre en place la Liane express et la desserte du quartier de Beaumont, que nous attendons toujours à cette heure, en ayant bon espoir, après la pression exercée que, lundi matin à 9 heures, nous ayons enfin la date de mise en service de ces lignes. C'est notamment ces deux points que nous rappelons dans la motion que je vais vous lire. Nous n'avons absolument pas lésiné sur nos interventions auprès de la MEL, puisque depuis le 4 avril, date de la réunion territoriale soi-disant de concertation concernant la CSP transports, nous avons eu vingt interventions, réunions ou courriers visant à changer radicalement ce qui nous est proposé. Notre motion :

Depuis le 28 janvier, la société Ilevia a mis en service une nouvelle organisation du réseau de transports en commun par bus sur le territoire de la métropole européenne de Lille. Cette nouvelle organisation, définie sous l'égide de la MEL, de la société Keolis, impacte de façon significative l'agglomération roubaisienne et la desserte de notre commune, avec des suppressions et des changements d'itinéraire de lignes de bus qui modifient le quotidien des Hémois, usagers des différents services d'Ilevia, sans apporter d'amélioration majeure aux services publics. Le conseil municipal de la ville de Hem rappelle l'importance qu'il accorde au développement de solutions de mobilité diversifiées sur le territoire de la commune, afin de répondre à la fois aux enjeux de la transition énergétique et du développement durable, de contribuer ainsi à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie, mais aussi aux enjeux de la vie quotidienne des Hémois dans leurs déplacements, quelle que soit leur nature, se déplacer pour travailler, se former, se soigner, se cultiver, les loisirs, retrouver sa famille, etc. À ce titre, alors que la ville de Hem n'est actuellement pas desservie en dépit des demandes répétées par des modes lourds de transports en commun types métro ou tramway, permettant une plus grande souplesse d'utilisation du réseau par les usagers, le réseau de bus constitue à Hem un mode majeur de recours aux transports en commun par les Hémois, qu'il est nécessaire de conforter. Ce réseau de bus, s'il doit permettre aux Hémois de se rendre à Roubaix, doit aussi, impérativement, faciliter les déplacements des habitants vers Villeneuve-d'Ascq, commune vers laquelle une part importante de la population a tourné ses habitudes de vie et de consommation : loisirs, culture, centres commerciaux, universités, lycées, grand stade et j'en passe. Il doit notamment permettre de rejoindre ces pôles d'attractivité villeneuvois dans un délai suffisamment rapide pour être attractif pour l'utilisateur et ainsi inciter à l'utilisation du réseau de bus, plutôt que l'emploi de la voiture. Dans la même logique, il doit faciliter la fréquentation par des publics extérieurs à Hem des équipements publics de la commune, de ses pôles commerciaux et de ses parcs d'activité. Il doit enfin répondre aux besoins de mobilité des Hémois les plus fragiles, pour qui le réseau de transports en commun est un facteur d'insertion sociale, professionnelle ou un moyen déterminant permettant de

rompre l'isolement, notamment pour les personnes seules ou retraitées. C'est pourquoi la ville de Hem attend particulièrement du nouveau réseau de bus qu'il assure, conformément aux attentes des usagers, la desserte :

- des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Hauts Champs, Longchamp, Lionderie, 3 Baudets et Beaumont, où vivent des publics pour qui la mobilité est un enjeu majeur, notamment pour l'accès à l'emploi
- des parcs d'activités, attente régulièrement réitérée par les entreprises, dont les employés souhaitent pouvoir privilégier des déplacements domicile-travail en transports en commun plutôt qu'en voiture
- du centre-ville avec la Grand Place et la salle culturelle du Zéphyr, qui accueille régulièrement des spectacles drainant un public nombreux, extérieur à Hem
- de l'ensemble de logements constitués en entrée de ville, Hempempont, des jardins de la Marque et de la future ZAC de la Tribonnerie II
- des villes voisines de Lannoy, Toufflers, Leers, Sailly-Lez-Lannoy et Forest-sur-Marque, particulièrement nécessaires dans le cadre des actions intercommunales déjà engagées, postes de police mutualisés, instruction des permis de construire, délivrance des pièces d'identité et de l'accessibilité aux parcs d'activités, Roubaix Est, 4 Vents et des centres commerciaux Hauts Champs, Leers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation du réseau de bus, le conseil municipal de la ville de Hem réaffirme en particulier la nécessité d'assurer la desserte du quartier de Beaumont, quartier de veille sociale, via un itinéraire empruntant l'Avenue Mozart, l'Avenue de la Marne, la place de Verdun et l'Avenue Gorghemetz, de mettre en service le plus rapidement possible une Liane express permettant de relier dans des délais réduits Hem à Lille, via la desserte de la station de métro Les Prés, d'étendre les services de la Liane express pendant la journée complète, avec un cadencement approprié et au-delà de 21 heures. Il rappelle enfin, conformément à la motion adoptée au conseil municipal le 29 septembre 2018, son souhait d'aménager le long de la RD700 une ligne de bus à haut niveau de services, qui renforce l'offre de transports en commun le long de cet axe de circulation majeur pour le secteur, de raccorder à terme la ville de Hem sur un axe structurant de transports en commun, tels que le métro ou le tramway, conformément à ces demandes réitérées, formulées depuis de nombreuses années. Plus largement, la ville de Hem souhaite que le schéma directeur d'infrastructures et de transports, qui prévoit un maillage efficace du réseau, qui incite les habitants à abandonner leur véhicule au profit des transports en commun.

Voilà la motion que nous vous proposons de voter. Bien sûr, la plupart des maires des communes que je vous ai cités feront passer une motion ressemblant fortement à celle-ci, mais concernant bien entendu leurs propres transports et dessertes sur les différents conseils municipaux. Je pense même que ce soir, lors du conseil municipal à Marcq-en-Barœul, le maire fait également passer une motion. Le maire de Wattrelos fera la même chose sur un conseil municipal ces jours-ci.

Mme Karima CHOUIA : Une petite réaction, tout simplement : alors qu'un nouveau plan bus accompagne depuis le 28 janvier le passage de Transpole à Ilevia, nous ne pouvons tous que constater la dégradation d'un service public, mis à mal par une unique motivation, celle de faire des économies. Cette dégradation du service fait suite à une dernière augmentation de la tarification du délégataire. L'utilisateur n'a donc guère le choix : payer plus, pour moins de services ou moins de confort et se retourner vers la voiture, ce que plusieurs usagers ont confirmé, soit par voie de presse, soit sur les réseaux sociaux. Ce nouveau plan bus contrevient aux engagements pris par les élus métropolitains lors de l'adoption du plan de déplacements urbains 2010-2020 et ses objectifs de report modal, alors même que le rapport de la mission d'information et d'évaluation du PDU démontre l'insuffisance des moyens mobilisés pour mettre en œuvre les objectifs adoptés. Malheureusement, seul le groupe EELV à la MEL a voté contre le cahier des charges de la nouvelle concession du service public, qui prévoyait

une diminution de près de 10 % des moyens dédiés aux transports en commun. Sous prétexte d'une délibération technique, c'est un détricotage de la politique publique en matière de transports qui a eu lieu. Cette délibération a été adoptée à la quasi-unanimité et aujourd'hui, tous les maires se mobilisent pour revoir ce qui a été voté. Cela doit nous alerter sur le poids des décisions votées en conseils qu'ils soient métropolitains ou hémoids, parce que derrière une délibération technique, un ou deux ans en amont – les délibérations datent de 2016 et 2017 sur la MEL – nous retrouvons une application de choix politiques qui peut avoir une incidence. Je ne peux qu'adhérer à cette demande relative aux transports. Cependant, j'aurais fait une motion un peu plus offensive. Comme vous, je suis interpellée par des Hémoids mécontents des effets induits par la décision des élus métropolitains. Pour Hem, cela se traduit entre autres par un affaiblissement du réseau, avec la disparition de lignes importantes, notamment la portion de liane L4 qui allait jusqu'à Villeneuve-d'Ascq. La diminution de la fréquence des lignes pénalise les usagers et l'amplitude horaire est peu satisfaisante au regard de nos besoins. Les usagers du transport en commun hémoids sont des lycéens, des collégiens, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des travailleurs aux horaires atypiques et des étudiants. C'est autant de personnes qui n'ont pas d'autre option que d'utiliser les transports en commun. Hem est une ville moyenne de la métropole, qui mérite d'avoir accès à une politique de transports cohérente, en lien avec les besoins de la population et l'urgence climatique. Je vais voter votre motion, j'aurais aimé y avoir un peu plus de punch, notamment que nous puissions y trouver que la ville de Hem demande le réexamen intégral et immédiat du plan bus, en remettant l'utilisateur au cœur de la réflexion, pour au minimum maintenir l'offre de services antérieure au 28 janvier et développer les lignes sur les secteurs les moins bien desservis dont Hem fait partie. J'aurais également ajouté que le droit à la mobilité doit être replacé au centre de la concession de services publics accordée à Ilevia et la mise en place d'une réelle concertation avec les usagers, qui a fait cruellement défaut jusqu'à présent.

M. Pascal NYS, Maire : Moi, je souscris totalement à ce que vous dites, par rapport à votre constat. Force est de constater, effectivement, que la MEL a voté une délibération avec une diminution de coûts. Néanmoins, cette diminution de coûts devait se régler normalement sur un cadencement différent des bus. Nous-mêmes nous nous sommes fait l'écho, sur ces dernières années, de cadencement beaucoup trop élevé des lianes. Tout le monde a en tête ces bus qui passaient à vide. Même si c'est vrai que ces lianes se remplissent le long du trajet, manifestement, nous avons un cadencement horrible. Nous avons bon nombre d'habitants qui se plaignaient de voir des centaines de bus, c'était absolument épouvantable. Certes, je suis d'accord avec vous. Je n'ai pas de problème particulier à ce que nous puissions rajouter un paragraphe sur votre motion, si mes chers collègues sont d'accord, pas de souci. Après, il faudra le caler, nous pourrons faire quelque chose. D'autres commentaires par rapport à ce qui nous arrive avec ces bus ?

M. Francis VERCAMER : Ce serait bien que nous ayons le texte exact à rajouter, puisque nous allons le voter.

M. Pascal NYS, Maire : Je propose donc de mettre le paragraphe dont nous venons de parler juste avant le dernier paragraphe.

M. Francis VERCAMER : C'est-à-dire ? Après « étendre la liane express pendant la journée complète de cadencement » et après « de réétudier » ?

M. Pascal NYS, Maire : Oui.

M. Francis VERCAMER : Est-ce que vous pouvez me dire exactement, de façon à ce que nous ayons le texte exact ?

Mme Karima CHOUIA : « Le réexamen intégral et immédiat du plan bus, en remettant l'utilisateur au cœur de la réflexion, pour un minimum maintenir l'offre de services antérieure au 28 janvier ». Je peux vous l'envoyer.

M. Pascal NYS, Maire : Je vous propose dans un premier temps de voter l'amendement de Madame Karima Chouia. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité, merci. Je vous propose maintenant de voter

la motion ainsi amendée. Qui est contre ? Abstentions ? Merci de l'unanimité. Nous passons sans plus tarder à Monsieur Said Laouadi pour le territoire zéro chômeur.

1. TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR

M. Saïd LAOUADI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet d'avoir une candidature de la ville de Hem aux territoires zéro chômeur de longue durée. L'accompagnement des personnes en demande d'emploi est l'une des priorités de l'action développée par la ville de Hem, afin de faire reculer le chômage sur son territoire. C'est notamment à ce titre que la commune soutient les dispositifs d'accès à l'emploi que sont les chantiers d'insertion AISE, la maison de l'emploi, la mission locale, le PLIE. Réunies dans le cadre du GIP AGIRE Val de Marque, l'action de ces structures menée dans le cadre d'un partenariat étroit avec Pôle Emploi, permet de mobiliser la diversité des outils d'aide à l'accès et/ou au retour à l'emploi défini au niveau national, tel que les garanties jeunes, contrats aidés, emplois francs et puis bien d'autres dispositifs. Ce faisant, la ville recherche à saisir l'ensemble des opportunités, y compris les plus innovantes, afin de renforcer et diversifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur son territoire. C'est à ce titre, dans le cadre de cette dynamique engagée de longue date, que la ville de Hem manifeste son intérêt pour l'expérimentation territoire visant à résorber le chômage de longue durée, dont le but et les modalités ont été définis par la loi du 29 février 2016. Connu sous l'appellation « territoire zéro chômeur de longue durée », ce dispositif novateur, d'une durée de cinq ans, déjà mis en œuvre au sein de la Métropole Européenne de Lille sous l'égide de la fabrique de l'emploi, sur le territoire des communes de Loos et Tourcoing, vise à favoriser la création d'emploi sous la forme de contrat à durée indéterminée, en faveur de chômeur de longue durée, par le biais d'entreprises à but d'emploi, en redéployant à cette fin les dépenses sociales dont bénéficient les personnes sans emploi, dans le cadre d'un mécanisme d'activation des dépenses dites « passives ». Les activités soutenues, dans le cadre de cette expérimentation, sont des activités utiles et non concurrentielles des emplois existants, afin de répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : fabricants, entreprises, institutions, etc. L'expérimentation actuellement menée sur dix territoires au niveau national doit faire l'objet, selon les termes de la loi, d'une évaluation à l'échéance de ses cinq ans d'existence. Pour autant, l'intérêt de la méthode employée, des expertises positives enregistrées sur les territoires concernés, sont autant de facteurs qui suscitent d'ores et déjà la candidature de plusieurs villes pour une seconde vague d'expérimentation. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée en septembre dernier, prévoit par ailleurs l'extension de ce dispositif, eu égard au caractère persistant du chômage de longue durée à Hem. Il faut savoir que c'est malheureusement une bonne partie des publics qui est atteinte par cette situation de chômage de très longue durée sur la commune, d'un an et plus. Nous connaissons les difficultés à se présenter dans les entreprises. Notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il y a donc lieu de prépositionner la commune parmi les villes candidates à une nouvelle phase d'expérimentation et de mener ainsi, en lien avec les services de la MEL, des études nécessaires pour en déterminer la mise en œuvre opérationnelle. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à porter la candidature de Hem dans ce dispositif et de signer tous les documents relatifs à la candidature de la ville de Hem. Merci pour votre attention. Naturellement, je suis à votre disposition pour toute question.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Hem n'est pas épargnée par la paupérisation qui touche l'ensemble de notre pays. Les signes de l'augmentation de la pauvreté sont présents, les écarts se creusent entre plus favorisés et plus précaires. Le profil des personnes en situation de grande précarité se diversifie. Nous avons des jeunes, des parents isolés, des travailleurs pauvres. C'est eux qui sont les plus touchés. Hem a un taux de chômage de 17,8 % au dernier recensement de l'INSEE, avec une part des femmes parmi les chômeurs de 44,2 %. C'est aussi un taux de chômage des 15-24 ans qui représente la part la plus importante des chômeurs hémois, avec 38,9 % chez les hommes et 36,7 % chez les femmes. Le niveau de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée des 15 ans ou plus montre une prédominance des personnes sans diplôme, de l'ordre de 33,5 %, suivi de très près par des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, curieusement de l'ordre de 31,5 %. Le tableau peut paraître morose, mais il n'y a pas de fatalité. En matière de lutte contre le chômage et la pauvreté, nous sommes

bien loin d'avoir tout essayé, vous l'avez dit, il nous faut consolider un certain nombre de dispositifs existants qui ont fait leurs preuves. Il nous faut aussi innover et expérimenter de nouvelles actions, pour apporter des réponses concrètes à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Hem soutient les entreprises d'insertion comme AISE. Elle met en place la cause sociale dans ces marchés publics. Cela a ainsi été l'occasion de générer des heures de travail pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui peuvent reprendre une activité professionnelle, qui va de pair avec un accompagnement social essentiel pour les aider à lever les freins à l'emploi. Malheureusement, si l'insertion par l'activité économique est essentielle, nous voyons aussi aujourd'hui les limites des dispositifs qui sont à l'œuvre, tout d'abord parce que le nombre de postes en insertion stagne, du fait du désengagement de l'État et ensuite parce que, pour certaines personnes souvent au chômage de longue durée, reprendre d'emblée un contrat de travail de 20 à 24 heures par semaine est une marche trop haute à franchir tout de suite. Pour des personnes en situation de vulnérabilité, il est parfois nécessaire de permettre un retour progressif à l'emploi. Création d'entreprise et bénévolat sont des moyens qui peuvent permettre de reprendre un lien avec le monde du travail. Pourtant, ils sont souvent négligés par les politiques d'insertion. Vous l'avez dit tout à l'heure, c'est notre rôle de trouver des formes innovantes pour développer l'insertion professionnelle face à ce constat et mettre un dispositif innovant à travers l'expérimentation qui a été lancée des territoires zéro chômeur longue durée. Cela va permettre de donner la possibilité à des personnes qui ne travaillent plus depuis longtemps d'accéder à des CDI rémunérés au SMIC dans des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. La démarche inspirée par ATD Quart Monde repose sur le principe du droit à l'emploi. Hem se porte volontaire pour porter l'expérimentation, je ne peux qu'y adhérer. L'intérêt de cette démarche réside surtout dans un changement total de conception du chômage, qui replace la personne au centre de la réflexion, qui lui permet de se prendre en charge et de se construire un parcours. C'est un moyen de changer le regard sur les chômeurs et je trouve que c'est une très bonne chose. Je suis heureuse que Hem souhaite être partenaire d'une telle démarche qui caractérise la capacité des territoires à l'innovation sociale, mais aussi apporter de vrais projets solidaires, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Nous ne sommes pas ici dans une simple démarche qui vise à répondre à la problématique du chômage, mais au contraire dans une prise en compte de la situation de la personne elle-même au chômage, dans son bassin d'emploi, dans son besoin de sentiment d'utilité, de confiance en soi et de lien social. Nous sommes dans une logique d'action qui va avoir des impacts forts sur les territoires par rapport à la création de nouveaux emplois, puisque c'est censé aussi y répondre, et de nouveaux services à la population. Hem peut et doit se saisir de cet outil innovant pour en faire un outil de la transition écologique territoriale. Les idées ne manquent pas pour proposer de nouveaux services aux Hémois : ateliers de menuiserie, création de jardins partagés avec vente en circuit court, restaurant solidaire au sein de la ferme Braquaval, mais peut-être avez-vous déjà réfléchi à de potentiels emplois nécessaires pour la ville ? Et si oui, quels sont-ils ? En tout cas, je ne peux que soutenir et encourager cette dynamique.

M. Saïd LAOUADI : Merci, Karima, d'abord de reconnaître que des choses sont faites sur la commune, au niveau des parcours socio-économiques. Je précise simplement que je ne considère pas ce dispositif comme un dispositif d'insertion, mais bien de création. Nous sommes vraiment sur des publics de longue durée, mais qui auront un projet. Le projet part de la personne, il ne part pas de ce que nous pouvons penser. Je rappelle que sur la commune, nous avons un pressing, nous n'avons plus de pressing, nous pouvons y penser. Vous avez raison, autour de la ferme Braquaval, il y a des terrains, nous pouvons travailler cela avec l'association qui va cultiver les terrains. En lien avec Thibault, j'ai déjà annoncé au club d'entreprises que nous allions leur demander des suggestions, des manques par rapport à l'activité. Je vous rappelle que ce sont des activités qui ne doivent pas être concurrentielles. Avec Barbara, nous verrons avec les commerçants. Ensuite, ce projet est quand même assez ambitieux, il va falloir rassembler autour nos partenaires, centres sociaux, Pôle Emploi, la maison de l'emploi, les structures comme l'UTPAS, la cohésion sociale à travers Philippe Sibille. C'est important pour repérer les publics et les accompagner. Nous partons bien des publics et de leur volonté de créer quelque chose qui n'existe pas et qui sera un plus pour la collectivité. Vous avez raison, cela rentre dans l'économie sociale et solidaire. Je tenais à préciser que je ne voulais pas que nous parlions d'insertion. Nous sommes bien dans une dynamique de création, avec des gens partants. Ce n'est pas parce qu'ils sont chômeurs de longue durée qu'ils ne sont pas en capacité d'avoir de vraies idées. Je compte simplement

sur nos partenaires pour faire du bon repérage et sur la commune pour trouver les choses qui pourraient être complémentaires des activités qui existent déjà.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Au-delà de ta démonstration, Saïd, pour laquelle j'étais déjà solidaire dans d'autres instances sans jeu de mots sur ce projet zéro chômeur, Madame Chouia, je retrouve dans vos propos des choses qui me plaisent bien. Vous parlez de dimension humaine. Nous remettons un mot à la mode : CDI, contrat à durée indéterminée. Dans cette dimension humaine, nous aurions pu mettre dans vos propos aussi d'éviter à ces gens très loin de l'emploi la résignation, leur donner une remobilisation. Vous l'avez dit, de l'estime de soi. Déjà, ces trois points-là, pour moi, sont très importants, au-delà de la technicité de la mise en place. Enfin un CDI pour ces populations qui, je pense, n'attendaient plus rien. Là aussi, il y a quelque chose de novateur. Saïd a vraiment des encouragements par rapport à la cohésion sociale, ce que nous pouvons vivre dans notre CCAS par rapport à cette tentation d'aider. Nous n'avons pas toujours affaire à des assistés. Ils souhaitent également l'assistanat, nous allons essayer de leur donner une nouvelle vision de la vie. Nous avons des gens loin de l'emploi, mais pas toujours non plus des pré-seniors. Nous avons des gens en pleine force, aujourd'hui, la quarantaine, qui sont déjà dans une démarche de résignation. D'ailleurs, je pense que cela leur donne un nouvel horizon. Je le répète bien : c'est important pour eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils traînent derrière eux une famille.

M. Francis VERCAMER : Merci, Monsieur le Maire. Je me permets de prendre la parole, parce que c'est un sujet que je connais un peu, parce que c'est un sujet qui a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée Nationale, pour lequel j'étais partie prenante. Cette idée vient d'ATD Quart Monde. Patrick Valentin, que je connais assez bien, avait cette idée de dire : personne n'est inemployable, ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque. Il faut savoir que 43 milliards d'euros sont utilisés pour ce que nous appelons le chômage, la recherche d'emploi passive. Son idée était de dire : nous allons essayer d'inverser le problème, nous allons créer une structure à but d'emploi et non pas à but économique. En gros, le projet est de mettre des gens à l'emploi. Après, nous essayons de trouver la mission qu'il aura à réaliser, qui sera non concurrentielle avec le circuit. Moi, quand il m'a expliqué cela, j'ai dit : c'est une bonne idée, sauf qu'à l'époque, j'étais déjà dans l'opposition, donc je l'ai envoyé chez Laurent Grandguillaume. Ce dernier a déposé une proposition de loi qui a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. J'ai travaillé avec Laurent Grandguillaume, je dois dire que l'histoire de « tout le monde peut travailler ensemble » n'est pas une idée de droite ou de gauche, elle était déjà d'actualité. Nous n'avons pas attendu le gouvernement actuel ou le président actuel pour le faire. J'ai travaillé de mon côté, dans ce que nous pourrions appeler le centre et la droite, lui a travaillé côté gauche. Nous avons eu une unanimité sur ce projet. Ce projet est en train de fonctionner. Je vais demander à l'association des territoires zéro chômeur de vous passer le film. Je vais essayer de l'avoir, parce que je connais bien Laurent. Ce film est passé à l'Assemblée Nationale il y a trois ou quatre mois. Il doit normalement passer dans je ne sais plus quelle émission, Envoyé Spécial sur France Télévision. Il n'est pas encore passé, si je peux l'avoir avant, je vous le passerai. C'est extrêmement intéressant. C'est un film qui dure une cinquantaine de minutes, qui montre la manière dont cela s'est mis en place dans une ville du côté de la Loire, de Nantes, si je me souviens bien. Nous voyons tout le processus de remise à l'emploi des personnes. C'est extraordinaire de voir les gens se reconstruire, alors que ce sont des gens qui étaient très éloignés de l'emploi. Ils reprennent espoir dans la société. C'est extraordinaire de voir ce film. Je vais essayer de l'avoir, si cela vous intéresse de le passer ici, nous pourrions l'ouvrir à la population. C'est vraiment un sujet intéressant. Maintenant, ce n'est qu'un acte de candidature. Il faut savoir qu'il y a déjà cinquante communes qui se sont portées candidates pour la prochaine session qui aura lieu normalement pour 2020. Ce n'est pas du tout évident que nous soyons retenus. Pour la petite histoire, quand la métropole lilloise a été choisie, c'est moi, en tant que vice-président de la politique de la ville, avec Monsieur Marc Godefroy, voire Myriam El Khomri, pour que la MEL soit retenue. À l'époque, elle voulait absolument que Hem soit retenue. J'ai dit : nous, nous ne sommes pas prêts, parce que c'est compliqué à mettre en place. Par contre, nous serons sur la deuxième vague. C'est comme cela que nous avons choisi Tourcoing et Loos, qui étaient un peu plus en avance que nous sur le sujet. Elle voulait absolument donner à Hem. Je pense que nous avons une petite chance quand même, bien que nous ayons changé de ministre. Je pense que c'est un vrai sujet, nous serons sûrement appuyés par Laurent Grandguillaume, parce que je le connais très bien, il voulait même que je prenne sa suite. Je lui ai dit : tu sais, je suis dans l'opposition, cela m'étonnerait que je prenne la suite de l'association.

D'ailleurs, il n'a pas démissionné depuis. Je pense qu'il y a quelques problèmes pour sa suite. C'est un vrai sujet. Je porte beaucoup d'espoir dans ce genre de projets, qui sont vraiment innovants. Vous avez tout à fait raison. Ils changent un peu de l'habitude des contrats aidés de courte durée. Là, nous avons vraiment un changement de paradigme. C'est vraiment les gens qui prennent en main leur avenir et qui s'investissent dans une structure qui est indépendante de la ville. Il faut savoir que c'est vraiment une société indépendante, mais qui vient chercher un certain nombre de financements, qui existent déjà pour des demandeurs d'emploi. On estime à 17 000 euros par an et par personne les dépenses. Au lieu d'avoir des dépenses passives, c'est des dépenses actives. Il manque à peu près 30 %. Les 30 % qui manquent, c'est l'activité de la structure qui les finance. Ils sont obligés d'avoir une structure viable.

M. Pascal NYS, Maire : Merci pour l'ensemble de vos développements. Chacun l'aura donc bien compris, cette délibération sur l'adhésion à l'association n'est qu'une première étape vers l'expérimentation à laquelle nous candidatons. Rien nous ne dit, comme le dit Francis, que notre ville sera retenue, mais si nous n'essayons pas, nous sommes certains de rester en dehors de ce dispositif. Il faut absolument l'essayer. Au regard des difficultés que notre agglomération connaît, le rôle des élus est de tout essayer pour faire reculer le chômage et en l'occurrence le chômage de longue durée, comme vous avez pu, les uns et les autres, le dire. Cette expérimentation est innovante. Notre ville sait innover, elle l'a déjà fait et continue à le faire dans ses relations avec Pôle Emploi. Elle a d'ailleurs été récemment primée pour le centre solidaire dans les locaux de l'ancienne église Saint-André. Nous continuons sur cette voie. Si nous sommes retenus, je ne doute absolument pas que nos équipes s'investiront sur ce projet pour le mener à son bon terme. Je vous propose que nous passions au vote.

M. Saïd LAOUADI : Petite information, nous parlons de territoire, nous souhaiterions avoir tout le territoire prioritaire de la ville, dans le cadre de la politique de la ville, je ne suis pas persuadé que nous ayons la possibilité d'avoir tous les quartiers, y compris prioritaires.

M. Francis VERCAMER : Nous allons essayer.

M. Pascal NYS, Maire : Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. Nous allons maintenant passer aux délibérations 6 et 7. Je vais proposer à Annie Lefebvre et Jérôme Meerseman de bien vouloir présenter en duo ces délibérations.

6-7. AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES – MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES / AIDE A LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Mme Annie LEFEBVRE : Merci. La ville de Hem propose à ses habitants, quelles que soient leurs ressources, une aide à l'amélioration des façades visibles de la rue. Cette aide n'est pas récente. Petit historique :

- octobre 2003, une première délibération fut votée, mais quelques rues étaient simplement concernées, c'était les grands axes.
- 2006, élargissement à toute la ville.
- 2007, aux immeubles commerciaux avec habitations par le propriétaire ou locataire.
- 2010, fusion des deux commissions, c'était plus pratique pour les commissions : l'aide à l'amélioration des façades et l'aide au développement durable. Il y a eu aussi un agenda développement durable depuis 2009.
- 2015, refonte des cahiers des charges pour se coller aux évolutions technologiques.

- 2019, la ville propose une aide logistique et financière à la végétalisation des façades, volet à ajouter à notre cahier des charges de l'amélioration de ces façades. Une subvention pour l'achat de composteurs ou lombricomposteurs sera ajoutée également dans le cadre des différentes thématiques des aides au développement durable, ces deux aides entrant naturellement dans le cadre de notre agenda voté en juin 2018. Je vais préciser qu'il a été voté à l'unanimité.

La végétalisation des façades : la perspective du futur plan climat, air, énergie territorial lancé en 2018 par la MEL, la MEL propose de mettre à disposition des communes des outils mutualisés et homogènes, afin de faciliter les démarches de végétalisation des façades dont les demandes se multiplient à travers les territoires. Dispositif ouvert aux propriétaires de maison aux façades donnant directement sur la rue, contre le trottoir, sans jardinet. Pourquoi la ville souhaite-t-elle participer et proposer cette option aux Hémois ? Favoriser le retour de la nature en ville, favoriser la biodiversité, petite faune, insectes, oiseaux, se réapproprier les trottoirs, ce qui est intéressant, en particulier l'entretien, amélioration du cadre de vie. La ville souhaite également, comme d'autres villes de l'agglomération, s'inscrire dans cette démarche. La commune pourra alors créer, sur le domaine public et le long des façades, des fosses de plantations, afin d'y faire pousser des plantes grimpantes ou tout autre petit arbuste local et adapté. Comme cette délibération a été travaillée avec plusieurs élus, je vais passer la parole à Jérôme pour nous expliquer la démarche et comment les Hémois pourront s'approprier cette option.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci, Annie. La démarche est relativement simple et séquentielle. Comme tu l'as précisé, la demande viendra bien évidemment des habitants, qui à un moment donné solliciteront la mairie afin d'étudier la faisabilité de la végétalisation de la façade. La mairie prendra en charge l'étude de faisabilité, qui se fera selon des critères que j'exposerai après. Une fois ces critères étudiés et la faisabilité envisagée, la commune reprendra contact avec la MEL, qui, après étude du dossier et accord préalable, notifiera la possibilité à la commune de réaliser les travaux. Une fois cette notification accordée, la ville fera réaliser les travaux de réalisation de la fosse. Ces travaux, je tiens à le préciser, seront réalisés aux frais de la commune. À la fin des travaux, avant le début de la plantation, un constat de l'état de la fosse devra être réalisé conjointement par la commune et la MEL, afin de s'assurer que la fosse répond à tous les aspects techniques, notamment aux conditions d'étanchéité, que ce soit pour palier le problème d'infiltration des eaux ou pour éviter, pour certains types de plantes, la propagation des racines à travers les façades et trottoirs. Une fois ces travaux réalisés, la plantation et l'entretien de ces fosses seront à la charge de l'habitant. Je tiens à préciser que tout cela sera géré via l'établissement d'une convention entre l'habitant et la commune. Dans cette convention seront précisées les règles en matière d'entretien. Nous serons bien sûr sur du zéro phyto. Nous avançons dans une démarche, nous tenons à y rester. Dans cette convention sera également précisé le type de plantes susceptibles d'être plantées. Certains types de plantes considérées comme invasives : bambou, renouée du Japon, tous ces styles de végétation ne seront bien sûr pas autorisés. Des échanges seront mis en place avec les habitants, afin de choisir les plantes les plus adaptées à l'ensoleillement des façades. Par exemple, il y a des façades côté nord, côté sud, identifier quel type de plante sera utilisé. Cette convention gèrera également les cas où l'habitant pourrait renoncer à l'entretien de cette fosse. Ou dans certains cas, si les règles d'entretien ne sont pas respectées, dans ce cas-là, il sera précisé dans la convention que la mairie reprendra possession de cette fosse et procédera à son comblement et à la rénovation du trottoir. J'ai parlé tout à l'heure rapidement des conditions de faisabilité. Elles sont relativement simples. J'en citerai quelques-unes. Bien évidemment, la façade doit être à front de rue, pas de jardinet devant la maison. Le trottoir doit être suffisamment large pour garantir un passage minimum de 1,40 mètre, pour des raisons évidentes de mobilité, personnes à mobilité réduite, poussettes, piétons. La profondeur de la fosse ne devra pas dépasser 40 centimètres et sa largeur 20 centimètres, bien évidemment, pour garantir un passage libre au maximum. Dans certains cas, la présence d'ouvrages d'art souterrains pourrait ne pas permettre la réalisation de ces fosses. L'ensemble des coûts de réalisation de la fosse est pris en charge par la commune. Ce qui est important à préciser également, Annie a parlé de la trame verte, du minéral en ville, favoriser la biodiversité, etc., cette démarche de végétalisation sera accessible à l'ensemble des rues de la commune, pour lesquelles les conditions de faisabilité seront mises en évidence. C'est un point important. L'ensemble des

habitants de la commune pour lesquels les rues sont envisageables pourront participer à cette demande de végétalisation des façades.

Mme Annie LEFEBVRE : Petite précision : nous avons aussi accepté le fait que si, éventuellement, un locataire voulait avoir une fosse devant chez lui, il devait demander l'autorisation de son propriétaire et, pourquoi pas, si tout se passe bien, cela pourrait se faire aussi. Une deuxième chose, nous avons aussi discuté le fait que pour ces locataires ou même pour des propriétaires qui ne veulent pas s'investir sur une fosse un peu compliquée à entretenir, nous acceptons toujours des balconnières sur les fenêtres, mais aussi quelques pots devant la maison, si cela reste homogène, pas encombrant et que ce soit beau.

Mme Karima CHOUIA : Forcément je ne peux qu'y adhérer, transition écologique, réduction des déchets. Petite remarque, des choses que nous pouvons échanger, sur l'aide aux composteurs et aux lombricomposteurs...

Mme Annie LEFEBVRE : Oui, nous le faisons après. Vous voulez que nous le fassions tout de suite ? Il n'y en a pas pour longtemps, je peux le faire tout de suite. Sur l'aide aux composteurs, il est proposé par la ville d'ajouter une subvention pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur. Nouvelle subvention pour aider financièrement les familles qui adhèrent à la démarche de réduction des déchets domestiques. À la fois pour les familles qui sont intégrées dans le défi famille, mais aussi celles qui souhaitent réduire leurs déchets, sans être dans le défi famille. Un compost dans le jardin, à l'inverse, un lombricomposteur pour ceux qui habitent en appartement. La ville propose une subvention de 30 euros pour les composts, mais seulement à des conditions que Jérôme va rappeler après, sur comment la demande sera faite. Le compost doit être en bois ou PVC recyclé. Nous restons dans notre démarche de développement durable. 40 euros pour un lombricomposteur. Plusieurs conditions seront rappelées après. Nous ne finançons pas le matériel, par contre, pour les ateliers qui expliquent comment construire soi-même son composteur, c'est l'un ou c'est l'autre. Pour les lombricomposteurs, le matériel nécessaire pour le faire vivre ne sera pas financé, c'est-à-dire l'achat de vers, les pelles, le petit matériel, etc. C'est une demande tous les cinq ans. Pour l'année 2019, la ville subventionnera au départ 200 demandes, dans la limite de notre budget. Jérôme, si tu peux expliquer en vitesse la demande.

Jérôme MEERSEMAN : Cela va être très rapide. Comme Annie l'a précisé, cet ajout au cahier des charges vient de nombreuses discussions que nous avons eues avec les participants au défi famille zéro déchet. Des personnes ont demandé comment réaliser des composteurs, et puis surtout les habitants des logements collectifs nous disent : nous n'avons pas de jardin, comment faire du compost à partir de nos déchets ? D'où l'idée d'aider les Hémois qui souhaitent se lancer dans l'aventure du compost dans le financement de leur installation, 30 euros pour les composteurs, 40 euros pour les lombricomposteurs. Au niveau technique, c'est très simple, la demande est à faire en mairie. Il faudra adresser à la demande une copie de la facture de l'équipement. Cet équipement devra bien évidemment favoriser des matériaux orientés développement durable, donc le bois ou le plastique recyclé. Nous restons dans cette thématique de développement durable. Nous ne financerons pas l'achat de matériel pour la réalisation individuelle de composteurs. Comme le disait Annie, cette aide sera renouvelable tous les cinq ans. Nous pensons qu'un délai de cinq ans pour un composteur, s'il est bien entretenu, est largement suffisant. Voilà pour les aspects techniques relativement simples : une demande, un achat, une facture à fournir et un versement suite à la réception de tous ces documents.

Mme Karima CHOUIA : Sur les composteurs et lombricomposteurs, je pense que nous pourrions les coupler avec l'aide d'un animateur. Les habitants qui vont vouloir s'approprier l'outil ne sont pas tous dans le défi zéro déchet. Du coup, comment faisons-nous pour les accompagner ? Notamment aussi des personnes qui pourraient vivre en immeuble collectif, puisque le lombricompostage est aussi pour des personnes en immeuble collectif. Cela permettrait peut-être aux habitants des quartiers les plus défavorisés de s'inscrire aussi dans une démarche zéro déchet. Ils ne sont peut-être pas forcément inscrits au défi, mais du coup, par ce biais-là, cela pourrait peut-être fonctionner. Sur le projet spécifique de la végétalisation des façades, c'est une possibilité offerte aux riverains d'investir l'espace

public, pour y installer et entretenir la végétalisation. C'est une bonne initiative pour lutter contre les îlots de chaleur, notamment dans les rues qui sont très minérales, contre la pollution et pour agir pour la santé des Hémois et contribuer au bien-être en milieu urbain. Vous avez expliqué les objectifs. Pour moi, ils sont utiles, mais il y en a d'autres, aussi, notamment de création de lien social, parce que cela incite les Hémois à sortir de chez eux et discuter. C'est tout aussi important. Nous augmentons la densité végétale, donc nous limitons les îlots de chaleur. Nous contribuons à une agriculture urbaine qui peut être naissante. Cela permet de sensibiliser aux enjeux environnementaux, vous l'avez dit, participer à la protection de la biodiversité, etc. Cette action, pour moi, est complètement complémentaire avec les Croq'Hémois, les jardins familiaux. Je pense que nous pouvons aller au-delà. Nous avons tout juste abordé en commission, pas que sur la végétalisation des façades, mais végétaliser la ville. Parce que finalement, cela permettrait d'offrir une offre multi-format pour s'adapter à tous les publics et permettre une adhésion du plus grand nombre. Si nous sommes dans une rue où nous ne pouvons pas faire de végétalisation des façades, peut-être que nous pouvons proposer autre chose pour végétaliser la ville. Cela peut être fleurir un pied déjà existant. Vous avez parlé tout à l'heure de pots de fleurs devant les maisons, pourquoi pas ? Cela peut être une fosse d'arbres publique, je l'avais évoqué en commission. Cela peut être des bacs à plantes mis sur des barrières, les pieds d'immeuble locatif, des choses sont à inventer. Cultiver la ville aussi pour ceux qui ont envie de potager, soit sur une parcelle de pleine terre, soit dans des bacs de culture. Cela rejoint les Croq'Hémois et ce qui va se faire. C'est aussi reconquérir des espaces minéraux, et puis c'est faire de la gestion collective et donc du lien social en même temps. Enfin, pour que ce projet puisse s'adresser à tous les Hémois volontaires, pourquoi ne pas être encore plus ambitieux et dire que nous pouvons permettre aux Hémois de jardiner de temps en temps tout en apprenant et en participant à un chantier participatif organisé par la ville ? C'est être un peu le jardinier d'un jour, nous pourrions l'imaginer, en accompagnant un jardinier de la ville ou plusieurs jardiniers de la ville. C'est possible, pourquoi pas ? Je pense que chacun y trouvera son compte. Nous ne sommes pas que sur la végétalisation des façades limitée à certaines rues ou certaines personnes, du fait des contraintes techniques, mais du coup, nous ouvrons avec cela un peu plus les possibilités. Cela ne se fait pas comme cela, mais cela pourrait être une bonne chose. En tout cas, nous nous accordons tous sur la nécessité de développer encore et toujours la nature en ville. Être soucieux de la nature, c'est se préoccuper du monde dans lequel nous vivons, donc je vais forcément vous suivre sur ces délibérations.

Mme Annie LEFEBVRE : Je vais répondre sur les composteurs, pour les ateliers zéro déchet pour fabrication de composteurs, il y aura un atelier spécifique pour les gens qui sont inscrits au zéro déchet. Il y aura des ateliers pour les gens qui ne sont pas inscrits, mais qui voudront aussi construire leur composteur et pourquoi pas avoir aussi un animateur pour savoir comment faire vivre son composteur.

M. Pascal NYS, Maire : En fait, tous les ateliers qui sont dans le zéro déchet sont ouverts a priori pour les gens qui font le défi, mais également pour les autres.

Jérôme MEERSEMAN : Juste une petite chose, je suis entièrement d'accord avec une partie des choses dont tu as parlé, notamment l'aspect social, sociétal de la végétalisation et le fait que les personnes pourront réinvestir les trottoirs, les rues, etc. C'est vraiment un critère important. Pour aller un peu plus loin dans la démarche, tu parlais des fosses d'arbres, nous en avons effectivement parlé en commission, ce sont actuellement des sujets en cours de réflexion. Nous serons certainement amenés à en discuter. Nous n'en avons pas parlé aujourd'hui pour une simple raison, c'est que nous sommes sur la végétalisation de façades et cela rentrait dans le cahier des charges de la végétalisation, mais j'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter par la suite.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Jérôme. Je suis d'accord avec Madame Chouia, il faut que nous allions plus loin, effectivement. Nous aurons l'occasion de revenir dans les mois qui viennent sur d'autres initiatives du même tonneau. Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote. En ce qui concerne la délibération numéro 6, aide à la rénovation des façades, qui est contre ? Abstentions ? Unanimité, je vous remercie. Aide à la démarche de développement durable, modification du cahier des charges, qui

est contre ? Abstentions ? Merci. Je voulais remercier pour la préparation de ce conseil, je clos la séance et je vous remercie. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 20h30.

Pascal NYS

Le Président

Le Secrétaire

*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
